

AB LORIENT

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 11 Impasse des Charmes 56450 THEIX-NOYALO
992 031 146 RCS VANNES

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 29 mai 2026

La société FOLEY INVEST

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 1 500 000 Euros,

Ayant son siège social 11 Impasse des Charmes 56450 Theix-Noyalo,

Immatriculée au RCS de VANNES sous le numéro 953 879 053,

Représentée par son gérant Monsieur Olivier RENARD, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

La société DUVAL INVEST

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 10 000 Euros,

Ayant son siège social 27 Grande Rue 28260 GILLES

Immatriculée au RCS de CHARTRES 978 646 867

Représentée par sa gérante Madame Virginie DUVAL, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

Seuls associés, détenant l'intégralité des 1000 actions composant le capital de la Société.

Après avoir rappelé qu'aux termes de l'article 21 des statuts de la Société, les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement des associés exprimé dans un acte

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Transfert de siège social
- Mise à jour de l'article 4 des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

Les soussignés décident, de transférer le siège social de 11 Impasse des Charmes 56450 THEIX-NOYALO au 9, rue Georges Brassens 56100 LORIENT, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé : **9, rue Georges Brassens 56100 LORIENT.**

Il peut être transféré en tout autre lieu dans le département de situation du siège social ou d'un département limitrophe par décision du Président lequel est habilité à modifier les statuts en conséquence et en tout autre lieu par décision collective extraordinaire des associés.

Deuxième décision

Les soussignés confèrent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

ORIGINAUX – SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le présent acte est rédigé pour être signé par les soussignés sous forme électronique en conformité avec les dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil.

Le présent acte a la même force qu'un écrit.

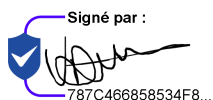
Les signataires du présent acte certifient que la re-matérialisation sur support papier pour satisfaire aux formalités de l'enregistrement ou de dépôt au greffe du Tribunal de commerce, ou pour être retranscrit sur tout support prescrit par la loi ou les statuts, est conforme à l'original conclu sous format électronique.

Pour la société FOLEY INVEST
Monsieur Olivier RENARD

Signé par :

CF91C9A0E56C470...

Pour la société DUVAL INVEST
Madame Virginie DUVAL

Signé par :

787C466858534F8...